

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 31 mars 2025

Délibération N° 31/03/2025 02

**REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024  
ET SA PREVISION D'AFFECTATION**

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 19 mars 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Jean-Christophe CAMBIER, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE  
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Fabrice CAPRON  
M. Marc LABUR qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER  
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE  
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Aurélie LITTAYE  
Mme Angélique DELMEIREN qui a donné procuration à M. Jean-Fabrice PINGUIN

Étaient absents :

M. Frédéric HOUPLAIN  
M. Lucas CHASSAGNE  
Mme Maggy JANSOONE

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Considérant que l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités territoriales autorise la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024 ,

Après s'être fait présenter l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 , les balances et tableau des résultats de l'exécution visés par le comptable ainsi que la fiche de calcul du résultat prévisionnel qui s'établit comme suit:

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le 04/04/2025 

ID : 062-216207530-20250331-D\_2025\_0331\_02-DE

	Résultat à la Clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement Exercice 2024	Résultat de L'exercice 2024	Résultat de Clôture 2024	Restes à réaliser	Résultat prévisionnel à prendre en considération pour la reprise anticipée
<b>Budget Principal</b>						
Investissement	344 627,62 €	0,00 €	105 739,05 €	450 366,67 €	-442 981,41 €	7 385,26 €
Fonctionnement	1 960 913,35 €	484 364,45 €	721 888,56 €	2 198 437,46 €		2 198 437,46 €
TOTAL :	2 305 540,97 €	484 364,45 €	827 627,61 €	2 648 804,13 €	-442 981,41 €	2 205 822,72 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 305 540,97 €</b>	<b>484 364,45 €</b>	<b>827 627,61 €</b>	<b>2 648 804,13 €</b>	<b>-442 981,41 €</b>	<b>2 205 822,72 €</b>

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement y compris les restes à réaliser et que le solde disponible peut être inscrit, soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Considérant que cette reprise doit s'effectuer en totalité et en une seule fois.

Je vous propose, au nom du Bureau Municipal, la reprise anticipée du résultat prévisionnel de fonctionnement selon la prévision d'affectation suivante reprise au budget primitif 2024 :

### **BUDGET PRINCIPAL**

- Somme destinée à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (Compte 1068) : 442 981,41 €

- Somme affectée en section de fonctionnement (002) : 1 755 456,05 € »

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**Nicolas DESFACHELLE**  
Maire,

